

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 4 novembre 2009

Point 3

Adoption du budget primitif 2010

Délibération n°2009-14

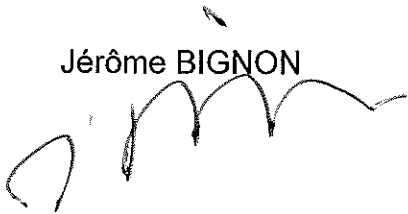
Sur présentation de l'Agent comptable de l'établissement public, le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2010.

Dépenses	
Personnel	5 756 000€
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 782 000€
Total des dépenses	18 538 000€
Recettes	
Subventions pour charges de service public	18 230 000€
Autres recettes	308 000€
Total des recettes	18 538 000€
Emplois	
Investissement	800 000€
Total investissement	800 000€
Ressources	
Capacité d'autofinancement	400 000€
Prélèvement sur fonds de roulement	400 000€
Total des ressources	800 000€

Plafond d'emplois	89 ETP
--------------------------	---------------

Le Président du Conseil d'administration

Jérôme BIGNON



Le Commissaire du gouvernement

Philippe FERLIN



Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

